AIDE À L'ACHAT DE MATÉRIEL POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

© Shutterstock

Le Département de la Somme a la volonté de favoriser l'accès au sport pour tous. Afin d'inciter à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap, en autonomie comme en club, le Département souhaite les accompagner de manière incitative à acquérir du matériel adapté à leurs spécificités et besoins.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

L'aide attribuée représentera jusqu'à 80 % du coût TTC de l'achat calculé sur présentation d'un devis et sera plafonnée à 3 000 € *(dans la limite des crédits alloués chaque année au dispositif)*.

À QUI S'ADRESSE CETTE AIDE ?

Aux particuliers de tous âges en situation de handicap, justifiant d'une résidence dans le département de la Somme.

QUELS CRITÈRES SONT À RESPECTER ?

L'aide est attribuée aux samariens pouvant attester de leur qualité de personne handicapée, sur présentation de la notification de la MDPH, ou d'une carte mobilité inclusion par exemple.
Elle peut être cumulable avec d'autres dispositifs d'aide aux particuliers, et n'est subordonnée à aucune condition de revenus.

L'ensemble des équipements permettant à une personne en situation de handicap de pratiquer une activité physique et sportive adaptée à son handicap pourront être financés dans le cadre du dispositif : prothèse, orthèse, fauteuil de sport, lomo, strike, tricycle… Le matériel éligible devra exclusivement permettre de **pallier les problématiques fonctionnelles** rencontrées par la personne bénéficiaire, liées à son handicap.

⚠ **L'achat de matériel ne devra pas être antérieur à la date du dépôt de dossier.**

VERSEMENT DE L'AIDE

La subvention est attribuée par la Commission permanente. Elle est versée en une fois par virement bancaire sur présentation de la facture attestant de l'achat du matériel.

Une fois le dossier instruit, une demande d'achat anticipé pourra être effectuée par simple mail.

COMMENT ET QUAND FAIRE LA DEMANDE ?

somme
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le dispositif est ouvert toute l'année et le dossier à remplir est à retrouver sur la plateforme de demande de subvention en ligne sur www.subvention.somme.fr.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez la Direction des sports au 03 22 71 81 95 ou par mail : sports@somme.fr.

© Conception et impression : CD 80 - oct. 2025